

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Service de navigation de la Seine

**Décision n° 2009-3 du 10 août 2009 portant délégation de signature pour l'exercice de la
compétence d'ordonnateur secondaire délégué et de représentant du pouvoir
adjudicateur**

NOR : DEVT0919329S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef du service navigation de la Seine par intérim,
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu le code des marchés publics ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié le 19 novembre 2005 portant règlement
général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 66-614 du 10 août 1966, modifié par le décret du 27 mars 1997, relatif à l'organi-
sation des services de l'Etat dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation
et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu l'arrêté interministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la dési-
gnation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'envi-
ronnement ;
Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2009 nommant M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur
général des ponts et chaussées, chef du service navigation de la Seine par intérim ;
Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, n° 09-1018 du 31 juillet 2009 portant
délégation de signature à M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des ponts et
chaussées, chef du service navigation de la Seine par intérim, en matière d'ordonnancement
secondaire ;
Vu la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 du ministre de l'urbanisme, du logement et des trans-
ports, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;
Sur proposition du secrétaire général du service navigation de la Seine,

Décide :

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral susvisé et en cas
d'absence ou d'empêchement de M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des ponts et
chaussées, chef du service navigation de la Seine par intérim, subdélégation est donnée à M. Jean
LE DALL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef du service et directeur de l'exploitation et
de la modernisation du service navigation de la Seine :

a) En qualité d'ordonnateur secondaire délégué, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région
d'Ile-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la pres-
cription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le
cadre des programmes suivants :

- « infrastructures et services de transports » (n° 203) ;
- « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de
l'aménagement du territoire » (n° 217) ;
- « urbanisme, paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;

- « prévention des risques » (n° 181) ;
- « entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 309) ;
- « contribution aux dépenses immobilières » (n° 722) ;

b) En qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés ci-dessus, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des commissions d'appel d'offres et des jurys de concours.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral susvisé et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des ponts et chaussées, chef du service navigation de la Seine par intérim et de M. Jean LE DALL, adjoint au chef du service et directeur de l'exploitation et de la modernisation du service navigation de la Seine, subdélégation est donnée à :

M. Eric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, secrétaire général du service navigation de la Seine ;

M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général du service navigation de la Seine :

a) En qualité d'ordonnateur secondaire délégué, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- « infrastructures et services de transports » (n° 203) ;
- « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire » (n° 217) ;
- « urbanisme, paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « prévention des risques » (n° 181) ;
- « entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 309) ;
- « contribution aux dépenses immobilières » (n° 722) ;

b) En qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés ci-dessus, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des commissions d'appel d'offres et des jurys de concours.

Article 3

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des ponts et chaussées, chef du service navigation de la Seine par intérim, subdélégation est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à M. Philippe BEINAT, technicien supérieur en chef, chef de subdivision, chef de la comptabilité centrale, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, toutes décisions en matière de :

- propositions d'engagements comptables ;
- pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BEINAT, la même subdélégation sera exercée par M. Jean-Luc SUBERCHICOT, secrétaire administratif de classe normale de l'équipement, adjoint au chef comptable.

Article 4

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral susvisé et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des ponts et chaussées, chef du service navigation de la Seine par intérim, subdélégation est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à :

Mme Claudine JOURDAIN, attachée administrative, chef du pôle du personnel ;

Mme Martine DUCAUQUY, secrétaire administrative, chef du bureau des salaires, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, toutes décisions en matière de pièces justificatives et de liaison, nécessaires à l'exécution de la paie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine DUCAUQUY, la même subdélégation sera exercée par Mme Yvette LEROY, adjointe administrative principale de première classe des services déconcentrés, adjointe à la chef du bureau des salaires.

Article 5

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral susvisé et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des ponts et chaussées, chef du service navigation de la Seine par intérim, subdélégation est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué aux :

- chefs d'arrondissement désignés ci-dessous ;
- chefs d'unités comptables du service désignés ci-dessous, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France :
- les engagements juridiques matérialisés par les bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros (HT), en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et d'ordonnateur secondaire délégué ;
- les pièces de liquidations des dépenses de toute nature.

Pour le service eau et environnement :

Mme Stéphanie BLANC, chef du service eau et environnement ;

M. Jean-Marie QUEMENER, chef de la subdivision spécialisée qualité et police de l'eau ;

M. William THOMAS, chef de la subdivision connaissance et réseaux de mesure.

Pour le service sécurité des transports :

M. Francis MICHON, chef du service sécurité des transports ;

Mme Emmanuelle FOUGERON, adjointe au chef du service sécurité des transports.

Pour l'arrondissement Boucles de Seine :

M. Georges BORRAS, chef d'arrondissement par intérim ;

M. Pierre DUBRULLE, chef du pôle affaires générales.

Pour l'arrondissement Seine-Amont :

M. Didier BEAURAIN, chef d'arrondissement par intérim ;

M. François BOURIOT, chef de la division technique ;

M. Pascal AZEMA, responsable de la cellule marchés et programmation.

Pour l'arrondissement Picardie :

M. Yves BRYGO, chef d'arrondissement ;

M. Jean-Michel BERGERE, adjoint au chef d'arrondissement ;

M. Philippe CHUBILEAU, chef du bureau administratif.

Pour l'arrondissement Champagne :

M. Michel GOMMEAUX, chef d'arrondissement ;

Mme Martine DELOZANNE, chef du bureau administratif.

Article 6

Une ampliation du présent arrêté sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour affaires régionales.

Article 7

La présente délégation annule et remplace, à compter de sa publication officielle, la précédente en date du 13 juillet 2009.

Article 8

Le secrétaire général du service navigation de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 10 août 2009.

Pour le préfet et par délégation :
*Le chef du service navigation
de la Seine par intérim,*
G. THOMAS-BOURGNEUF